



VILLE DE SAINT-MAUR-DES-FOSSÉS

CENTRE COMMUNAL
D'ACTION SOCIALE

SG/DM/SD

Saint-Maur-des-Fossés, le 18 septembre 2025

Madame, Monsieur,

Je vous prie de bien vouloir assister à la réunion du Conseil d'Administration qui se tiendra le :

Mardi 23 septembre 2025

à 18 heures (Salle du Conseil Municipal)

ORDRE DU JOUR

- 1) Appel nominal.
- 2) Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil d'Administration du 24 juin 2025.
- 3) Admission en non-valeur des sommes irrécouvrables 2025 - Budget principal du CCAS.
- 4) Admission en non-valeur des sommes irrécouvrables 2025 - Budget annexe de la Résidence Autonomie de la Pie.
- 5) Admission en non-valeur des sommes irrécouvrables 2025 - Budget annexe de la Résidence Autonomie J. du Bellay.
- 6) Créances éteintes – Budget principal du CCAS.
- 7) Créances éteintes – Budget annexe de la Résidence Autonomie J. du Bellay.
- 8) Convention cadre relative aux prestations de prévention, de santé et d'Action Sociale au travail (CIG).
- 9) Fonds de Solidarité Habitat (FSH) – Convention départementale de délégation de gestion des aides aux impayés d'énergie.
- 10) Convention ALT conclue entre l'Etat et le CCAS.
- 11) Modification du règlement intérieur du Legs Rome.
- 12) Création de deux services divers dans les Résidences Autonomie de la Pie et J. du Bellay : « Fourniture de petit matériel de maintenance » et « Petits travaux d'entretien ».

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.



Le Président du Centre
Communal d'Action Sociale,

Pierre-Michel DELECROIX